



Assemblée générale

Distr. générale
1^{er} décembre 2008
Français
Original : arabe

Soixante-troisième session

Point 48 de l'ordre du jour

Suivi et mise en œuvre des textes issus de la Conférence internationale de 2002 sur le financement du développement, et préparatifs de la Conférence d'examen de 2008

Rapport de la Deuxième Commission*

Rapporteur : M. Awsan Al-Aud (Yémen)

I. Introduction

1. La Deuxième Commission a procédé à une discussion de fond de la question faisant l'objet du point 48 de l'ordre du jour à ses 27^e et 29^e séances, tenues les 18 et 25 novembre 2008, au cours desquelles de nouvelles décisions ont été prises. Ses débats sont consignés dans les comptes rendus analytiques correspondants (A/C.2/63/SR.27 et 29).

II. Examen du projet de résolution A/C.2/63/L.37

2. À la 27^e séance, le 18 novembre, le représentant d'Antigua-et-Barbuda, au nom des États Membres de l'Organisation des Nations Unies qui sont membres du Groupe des 77, et de la Chine, a présenté un projet de résolution intitulé « Conférence internationale de suivi sur le financement du développement chargée d'examiner la mise en œuvre du Consensus de Monterrey » (A/C.2/63/L.37).

3. À sa 29^e séance, le 25 novembre, la Commission a été informée que le projet de résolution n'avait pas d'incidence sur le budget-programme.

* Le rapport de la Commission sur cette question est publié en deux parties, sous les cotes A/63/413 (Part I) et A/63/413 (Part II).



4. À la même séance, le représentant de la Bosnie-Herzégovine a fait une déclaration (voir A/C.2/63/SR.29).
5. À la même séance également, la Commission a adopté le projet de résolution A/C.2/63/L.37 (voir par. 6).

III. Recommandation de la Deuxième Commission

6. La Deuxième Commission recommande à l'Assemblée générale d'adopter le projet de résolution suivant :

Conférence internationale de suivi sur le financement du développement chargée d'examiner la mise en œuvre du Consensus de Monterrey

L'Assemblée générale,

Rappelant la Conférence internationale sur le financement du développement, tenue du 18 au 22 mars 2002 à Monterrey (Mexique), ainsi que ses résolutions 56/210 B du 9 juillet 2002, 57/250 du 20 décembre 2002, 57/270 B du 23 juin 2003, 57/272 et 57/273 du 20 décembre 2002, 58/230 du 23 décembre 2003, 59/225 du 22 décembre 2004, 60/188 du 22 décembre 2005, 61/191 du 20 décembre 2006 et 62/187 du 19 décembre 2007, ainsi que les résolutions 2002/34 du 26 juillet 2002, 2003/47 du 24 juillet 2003, 2004/64 du 16 septembre 2004, 2006/45 du 28 juillet 2006, 2007/30 du 27 juillet 2007 et 2008/14 du 24 juillet 2008 du Conseil économique et social,

Rappelant également le Document final du Sommet mondial de 2005¹,

Rappelant en outre sa résolution 60/265 du 30 juin 2006 sur la suite donnée aux dispositions du Document final du Sommet mondial de 2005 consacrées au développement, y compris les objectifs du Millénaire pour le développement et les autres objectifs arrêtés au niveau international, ainsi que sa résolution 61/16 du 20 novembre 2006 sur le renforcement du Conseil économique et social,

Prenant acte du rapport du Secrétaire général²,

Prenant note du résumé du Dialogue de haut niveau sur le financement du développement, tenu à New York du 23 au 25 octobre 2007³, qu'a établi le Président de l'Assemblée générale,

Prenant note également du résumé des travaux de la réunion spéciale de haut niveau du Conseil économique et social avec les institutions de Bretton Woods, l'Organisation mondiale du commerce et la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, tenue à New York le 14 avril 2008⁴, qu'a établi le Président du Conseil,

Accueillant avec satisfaction les efforts entrepris par le Gouvernement qatarien pour organiser la Conférence internationale de suivi sur le financement du développement, chargée d'examiner la mise en œuvre du Consensus de Monterrey⁵,

¹ Voir résolution 60/1.

² A/63/179.

³ A/62/550.

⁴ A/63/80-E/2008/67.

⁵ *Rapport de la Conférence internationale sur le financement du développement, Monterrey (Mexique), 18-22 mars 2002* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.02.II.A.7), chap. I, résolution 1, annexe.

Se félicitant des travaux que son président a réalisés à sa soixante-deuxième session, dans le cadre de consultations intergouvernementales plénières directes sur toutes les questions liées à la Conférence d'examen, auxquelles ont été conviés tous les États Membres et les principales institutions participant au financement du développement, et prenant note des résumés de ces consultations⁶,

1. *Note* les délibérations tenues dans le cadre des préparatifs de la Conférence internationale de suivi sur le financement du développement, chargée d'examiner la mise en œuvre du Consensus de Monterrey, qui doit se tenir à Doha du 29 novembre au 2 décembre 2008;

2. *Souligne* qu'il importe de poursuivre le débat sur le financement du développement;

3. *Prie* le Secrétaire général de lui faire rapport, à sa soixante-quatrième session, sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre du Consensus de Monterrey⁵;

4. *Décide* d'inscrire à l'ordre du jour provisoire de sa soixante-quatrième session une question intitulée « Suivi et mise en œuvre des textes issus de la Conférence internationale de 2002 sur le financement du développement et de la Conférence d'examen de 2008 ».

⁶ A/62/921.